



BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DIRECTION DES FINANCES ET DU MATERIEL

Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO) Autorité Contractante : Bureau du Vérificateur Général AAO n°3016/F-2025 du 21 octobre 2025 Relatif à l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène

Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « **L'ESSOR** » du jeudi 14 novembre 2024, Sous le N°20266.

Le Bureau du Vérificateur Général dispose de fonds sur le budget de l'État, afin de financer les investissements, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène :

1. Le Bureau du Vérificateur Général sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène.
2. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics à l'article 50 et ouvert à tous les candidats éligibles.
3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Bureau du Vérificateur Général, Bamako, Hamdallaye ACI 2000, Rue : 286 Tél : 44 98 38 81, et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'offres au niveau du Service Approvisionnement et Marchés Publics au rez-de-chaussée les jours et heures ouvrables du lundi au jeudi, de sept heures trente minutes (7H 30mn) à seize heures (16H 00mn) et le vendredi de sept heures trente minutes (7H 30mn) à dix-sept heures trente minutes (17H 30mn).
4. Les exigences en matière de qualifications sont :

a) Capacités financières

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Fournir les bilans (extrait des bilans et compte d'exploitation) des années 2022, 2023 et 2024, certifiés par un expert-comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit à l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Mali (ONECCA), desquels on peut tirer les chiffres d'affaires considérés. Sur ces bilans, doit figurer la mention suivante apposée par le service compétent des impôts « bilans ou extrait de bilans conformes aux déclarations souscrites au service des impôts » ;
- Avoir un chiffre d'affaires moyen des trois dernières années 2022, 2023 et 2024 au moins égal à Trois Cent Millions (300 000 000) de F CFA ;
- **Avoir une ligne de crédit de Deux Cent Quatre Vingt Dix Millions (290 000 000) F CFA pour les nouvelles sociétés.** En effet, les entreprises nouvellement créées et dont la date d'établissement du premier bilan n'est pas arrivée à la date de dépôt des

offres sont dispensées de la présentation des états financiers et la preuve des expériences similaires.

b) Capacités techniques et expériences :

Le Soumissionnaire doit prouver, avec documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences des capacités techniques ci-après :

- Fournir la liste du personnel qui a déjà l'expérience dans le domaine pour les nouvelles et anciennes sociétés, accompagnée par les attestations de travail ;
- Avoir un ingénieur en électricité ou équivalent et un Technicien en électricité de niveau BT ou équivalent ayant cinq (5) ans d'expérience générale et au moins trois (3) ans d'expérience dans l'installation, la programmation et la maintenance des groupes électrogènes (CV dûment établi et signé, copie du diplôme certifiée conforme ou équivalent) **pour les nouvelles et anciennes sociétés** ;
- Fournir la carte ou la lettre de notification INPS de l'ingénieur et du technicien dont les CV et diplômes sont fournis ;
- Avoir un atelier de maintenance et d'entretien des groupes électrogènes (fournir la page de garde et la page de signature d'un contrat de bail ou une attestation de location pour usage d'atelier de maintenance et d'entretien des groupes électrogènes) ;
- Fournir la liste du lot de petit matériel pour le montage du groupe électrogène ;
- Fournir la copie légalisée de l'agrément d'électricité délivré par l'Agence pour la Promotion des Investissements du Mali (API MALI) ;
- Disposer au moins, un camion benne équipé de grue et un véhicule de liaison (fournir la copie légalisée des cartes grises desdits véhicules) ;
- Fournir au moins un (1) marché similaire d'acquisition et d'installation de groupe électrogène de 1000 KVA au cours des cinq (5) dernières années (2020 à 2024) ; attestés soit par des attestations de bonne exécution, soit par des procès-verbaux de réception accompagnés des copies des pages de garde et de signature des marchés correspondants émanant d'organismes publics, para publics ou internationaux.

5. Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants :

- la copie certifiée conforme du certificat de non faillite dûment établi par les autorités compétentes datant de moins de trois (3) mois ;
- la copie certifiée conforme du quitus fiscal en cours de validité ;
- la copie certifiée conforme du registre du commerce ;
- fournir les fiches techniques (catalogues) décrivant les caractéristiques et les performances, les fiches techniques rédigées dans une langue autre que le français doivent être accompagnées d'une traduction en langue française ; dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fera foi ;
- l'autorisation du Fabricant ;
- le certificat d'origine du groupe électrogène, délivré par le fabricant ;
- fournir la preuve d'originalité du moteur du groupe électrogène ;
- l'attestation de garantie pour une durée d'au moins un (1) an ;
- fournir la preuve d'originalité du groupe électrogène ;
- fournir une attestation d'engagement pour l'entretien et la maintenance du groupe électrogène pendant une année (à compter du 1^{er} janvier 2026) ;
- la procuration du signataire de la soumission (le cas échéant) ;
- le reçu d'achat du DAO ;
- l'attestation de visite de site ;
- l'acte de constitution du groupement (le cas échéant).

L'attributaire provisoire du marché doit obligatoirement fournir dans un délai de deux (2) jours les pièces suivantes :

- les statuts ;
- la carte d'identification fiscale ;
- l'attestation de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) ;
- l'attestation de l'Office Malien de l'Habitat (OMH).

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres complet ou le retirer contre paiement d'une somme non remboursable de Deux Cent Mille (200 000) Francs CFA à l'adresse mentionnée ci-après : la Direction des Finances et du Matériel du Bureau du Vérificateur Général, Bamako, Hamdallaye ACI 2000, Rue : 286, Tél : 44 98 38 81, et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'Offres au niveau du Service Approvisionnement et Marchés Publics tous les jours et heures ouvrables du lundi au jeudi de sept heures trente minutes (7H 30mn) à seize heures (16 H 00mn) et le vendredi de sept heures trente minutes (7H 30mn) à dix-sept heures trente minutes (17H 30mn). La méthode de paiement sera par chèque bancaire certifié établi au nom du Bureau du Vérificateur Général. Le Dossier d'Appel d'Offres sera adressé par support électronique sur place.
7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Bureau du Vérificateur Général, Hamdallaye ACI 2000, Rue : 286, cinquième étage, Secrétariat du Vérificateur Général tous les jours et heures ouvrables du lundi au jeudi de sept heures trente minutes (7H 30mn) à seize heures (16 H 00mn) et le vendredi de sept heures trente minutes (7H 30mn) à dix-sept heures trente minutes (17H 30mn) au plus tard le jeudi 06 novembre 2025 à 10h 00 mn. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de Cinq Millions Sept Cent Mille (5 700 000) F CFA, conformément à l'article 69 du Code des marchés publics et devra être, au choix du Candidat sous l'une des formes ci-après :
 - une lettre de crédit irrévocable, ou ;
 - une garantie bancaire provenant d'une institution bancaire agréée par le Ministre chargé des Finances, ou ;
 - une garantie émise par une institution habilitée à émettre des garanties par le Ministre chargé des Finances, ou ;
 - un chèque de banque.
9. Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

NB : Toute offre dont le montant est inférieur à la moyenne des offres conformes soumises, évaluées, diminuée de 20% est considérée comme anormalement basse et les dispositions de l'article 13 de l'Arrêté n° 2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, portant code des marchés publics et des délégations de service public s'appliquent.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le jeudi 6 novembre 2025 à 10 heures 10 minutes** à l'adresse suivante : Bureau du Vérificateur Général, Hamdallaye ACI 2000, Rue 286, dans la salle de réunion au troisième étage.

Bamako, le 21 octobre 2025



Le Vérificateur Général,

Abdoul Aziz AGUISSA
Officier de l'Ordre National